Envoyé en préfecture le 03/03/2021
Reçu en préfecture le 03/03/2021
Affiché le
ID : 069-216902700-20210225-2021_004ROB-BF

MAIRIE DE CHAPONNAY

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2021

Débat d'orientation budgétaire (DOB) du Budget Primitif 2021 du budget principal et du budget assainissement.

Vu l'article L. 2312-1 du CGCT, modifié par loi n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 107,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juillet 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire

Le vote du budget primitif prévu le 25 mars 2021 doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientations budgétaire dans un délai maximum de deux mois. Ce débat est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants. Ainsi l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que :

« *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. »

Ce document, outil de la démocratie locale dans sa dimension financière et prospective, est désormais devenu un élément essentiel du processus budgétaire des collectivités territoriales et de leurs établissements. Il doit permettre d'une part, de positionner la commune dans un environnement territorial élargi, présentant les éléments de contexte susceptibles d'interagir avec elle. Et il doit d'autre part, exposer la situation financière de la ville, expliquer les orientations et choix qui seront portés par la commune et projeter les engagements futurs en associant les projections financières utiles au débat.

Le budget primitif 2021 s'inscrira évidemment dans le respect de l'ensemble de ces principes, il sera par ailleurs guidé par les orientations développées ci-après.

Envoyé en préfecture le 03/03/2021
Reçu en préfecture le 03/03/2021
Affiché le
ID : 069-216902700-20210225-2021_004ROB-BF

Sommaire

1. Contexte économique : 2021 : une nouvelle année mêlée d'incertitude sanitaire et d'un contexte économique contraint. 3
2. Principales dispositions de la Loi de Finances 2021 concernant les collectivités locales 4
2.1. Les concours financiers de l'Etat : fixation pour 2021 de la dotation globale de fonctionnement et des autres dotations 5
2.2. Maintien de la réforme de la taxe d'habitation : 2021 un premier pas majeur vers la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales 5
2.3. La réduction des valeurs locatives des locaux industriels assujettis à la taxe sur le foncier bâti (TFB) 7
2.4. La réforme de la taxation sur la consommation finale d'électricité 9
3. SITUATION BUDGÉTAIRE ET ORIENTATION DE LA COMMUNE 9
3.1. Évolution du budget principal (2018-2020) 9
3.1.1. Résultat de l'exercice 2020 du budget principal 9
3.1.2. Section de fonctionnement 9
3.1.3. Section d'investissement 19
3.2. ORIENTATION BUDGÉTAIRE DU BUDGET PRINCIPAL POUR 2021 ET ÉVOLUTION 21
3.2.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT 21
3.3. ÉVOLUTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2018-2020 27
3.3.1. Résultat de l'exercice 2020 27
3.3.2. Evolution de la section d'exploitation (2018-2020) et projection pour 2021 27
3.3.3. Evolution de la section d'investissement (2018-2020) et projection pour 2021 28
3.3.4. État d'endettement du budget assainissement 29

Envoyé en préfecture le 03/03/2021
Reçu en préfecture le 03/03/2021
Affiché le
ID : 069-216902700-20210225-2021_004ROB-BF

1. Contexte économique : 2021 : une nouvelle année mêlée d'incertitude sanitaire et d'un contexte économique contraint.

2020 est une année exceptionnelle, marquée à la fois par le renouvellement des équipes municipales et communautaire dans un contexte sanitaire et économique incertain, tendu et contraint.

Le monde a connu cette dernière année une crise sanitaire globale, d'abord limitée en Chine, puis qui s'est développée très rapidement dans le monde entier. Ce choc a conduit l'ensemble des Etats à prendre des mesures de protection, le plus souvent en recourant à des politiques de confinement.

Ces mesures de protection prises à travers le monde ont conduit à une crise économique majeure qualifiée «de pire récession depuis la seconde guerre mondiale ». Les décisions étatiques et des banques centrales ont jusqu'alors chercher à limiter les impacts économiques sans toutefois empêcher une hausse du chômage ou celle des faillites.

Les décisions gouvernementales sur les politiques monétaires, les injections de liquidité et les conditions financières facilitées des banques centrales ont concouru à réduire la chute de la croissance économique. L'une des conséquences de ces politiques interventionnistes conduit de fait à une dégradation significative des ratios portant sur la dette et l'activité. Du côté des Etats, les différentes mesures de restriction (fermetures administratives, confinement, couvres feux) ont conduit à mettre en œuvre des formes d'aides différenciées pour soutenir l'activité (chômage partiel, prêts garantis aux entreprises, plans de soutien, plans de relance). Les premiers confinements ont pour leur part provoqué des coups d'arrêts brutaux dans un grand nombre de secteurs, la seconde vague de confinement a également eu des impacts sur l'activité économique mais moindre par rapport à la première vague (mesures de protection moins limitées et strictes).

L'ensemble de ces facteurs a contribué à une dégradation importante à la fois de la croissance, mais aussi de la dette et du déficit. Si le PIB devrait reculer de 11.2% en 2020, un regain de croissance de 6% semble néanmoins attendu pour 2021 au vu des prévisions économiques annoncées. Ce rebond dépendra de toute évidence de l'évolution de la pandémie, tout comme de notre capacité à la contenir. D'après les dernières estimations de la Banque de France, la croissance a reculé de 7% en 2020 dans la zone euro.

Les différentes politiques de relance engagées par le gouvernement au cours de l'année 2020 ont contribué à soutenir l'activité économique par un recours massif à la dette, par conséquent la trajectoire du déficit des finances publiques devrait continuer à se dégrader, elle atteindrait 11,3% en 2020 alors qu'elle était encore estimée à 10,2% à l'automne. L'effondrement de l'économie en 2020 a évidemment remis en cause totalement la perspective d'une résorption à moyen terme du déficit français telle qu'elle était visée jusqu'alors.

En France, la dette publique a franchi un nouveau cap, en 2020 le taux d'endettement franchi le cap des 119,8% du PIB (ratio d'endettement au sens de Maastricht) et devrait atteindre 122,4% du PIB en 2021. Ainsi, l'endettement de l'État, historiquement difficile à contrôler comme le montre les évolutions passées, augmente de plus de 20 points sous l'effet de la Covid-19. L'objectif d'une décrue de 2,5 points en trois ans de la dette publique (Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022) a été balayé par la mise ne œuvre du plan de relance de 100 milliards d'euros ainsi que par des niveau de recettes fiscales conséquemment plus faibles que prévus en 2020.

Envoyé en préfecture le 03/03/2021
Reçu en préfecture le 03/03/2021
Affiché le
ID : 069-216902700-20210225-2021_004ROB-BF

Le contexte sanitaire et économique a ainsi engendré une hausse notoire des dépenses publiques. De fait, elles ont augmenté de 6,3% en 2020, faisant suite à une hausse de 1,3% en 2019. Ce sont les dépenses de l'Etat et de la sécurité sociale qui ont été particulièrement mobilisées puisque les dépenses publiques locales ont quant à elles diminué de 0,3% en 2020.

Dans le cadre de plusieurs Loi de Finances rectificatives traduisant le plan de relance, le gouvernement a successivement pris des mesures pour tenter de faire face à la situation et limiter les impacts de la crise sanitaire. Plusieurs dispositifs ont notamment été mis en œuvre pour assouplir à la fois le calendrier budgétaire des collectivités territoriales et permettre à celles-ci de soutenir elles aussi l'activité économique.

Ces dernières ont dû faire et vont encore faire face à la baisse de nombreuses recettes (produits des services et du domaine, recettes fiscales et d'exonération offertes par les élus, Versement Mobilités) ainsi qu'à des surcoûts de dépenses (adaptation des services publics, protection de la population, augmentation des dépenses sociales). Outre les possibilités de report des dates de vote du cycle financier (ROB, BP, CA, taux de fiscalité…), la loi de Finances Rectificative de 2020 promulguée le 30 juillet 2020 a par ailleurs créé une garantie de limitation de la perte de ressources des collectivités.

Au vu des modalités de calcul de cette garantie (différence entre les produits moyens constatés entre 2017 et 2019 et les produits perçus en 2020), celle-ci ne permettra pas à la commune de Chaponnay d'y émarger. En effet, les produits de la Ville étant essentiellement des produits fiscaux, les ressources globales prises en compte pour ce calcul ont augmenté de 0.2M€ (2.8 M€ en moyenne pour la période 2017-2019 et 2.9 M€ pour l'année 2020).

Les contrats de CAHORS, dispositif prévu par la Loi de Programmation de Finances Publiques (2018-2022), visait à encadrer l'évolution de la dette des collectivités concernées ainsi que de leurs dépenses réelles de fonctionnement avec à une évolution maximale de + 1,2%. L'objectif des 1,2% a été respecté en 2019 pour la deuxième année consécutive. En effet, les dépenses réelles de fonctionnement des collectivités entrant dans le champ des contrats de Cahors ont augmenté de +0,3% en 2018 et de +0,9% en 2019. Les contrats de Cahors ont permis de modérer la hausse des dépenses de fonctionnement des collectivités locales, les marges financières dégagées ont été utilisées pour augmenter les dépenses d'investissement. La 1ère loi de finances rectificative (loi du 23 mars 2020) adoptée dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 a suspendu la contractualisation pour que les collectivités puissent faire face sans contrainte aux dépenses urgentes de soutien à la population et à l'économie.

Le Gouvernement a présenté le 3 septembre 2020 le plan de relance de l'économie française de 100 Mds d'€, il s'appuie sur un ensemble de levier d'intervention : 20 Mds de baisse d'impôt de production, 78 Mds d'€ de d'aides directes pour financer des autorisations d'engagement et la mise en place d'un programme d'investissement d'avenir, 2 Mds€ de garanties de l'Etat. Les mesures détaillées par le Gouvernement s'articulent autour de l'écologie, la compétitivité des entreprises et la cohésion sociale. L'impact macro-économique du plan de relance est évalué à 1,5 point de PIB.

2. Principales dispositions de la Loi de Finances 2021 concernant les collectivités locales

Envoyé en préfecture le 03/03/2021
Reçu en préfecture le 03/03/2021
Affiché le
ID : 069-216902700-20210225-2021_004ROB-BF

2.1. Les concours financiers de l'Etat : fixation pour 2021 de la dotation globale de fonctionnement et des autres dotations

Le montant des concours financiers pour 2021 sera de 51.9 Mds d'€, cette enveloppe, en lien avec les problématiques liées à la crise sanitaire, a augmenté de 5,7% par rapport à 2020.

Les compensations d'exonérations de taxe d'habitation du bloc communal sont supprimées en lien avec la réforme de la taxe d'habitation. Elles sont intégrées à compter de 2021 dans le produit de taxe d'habitation à remplacer par la taxe sur le foncier bâti départementale récupérée.

La dotation globale de fonctionnement :

La dotation globale de fonctionnement (DGF) inscrite par la Loi de Finances pour 2021 est de 26,76 Mds d'€, enveloppe stable par rapport à 2020 (26,85 Mds d'€), au sein de cette enveloppe en baisse, seules la dotation de solidarité rurale (DSR), et la dotation de solidarité urbaine (DSU) voient leur montant augmenter. Dès lors, pour compenser ces hausses, la dotation forfaitaire et les autres péréquations diminueront encore davantage.

Chaponnay a versé 70 185 € au titre du prélèvement sur recettes (Contribution au redressement des finances publiques) en 2020, il en sera de même en 2021.

2.2. Maintien de la réforme de la taxe d'habitation : 2021 un premier pas majeur vers la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales

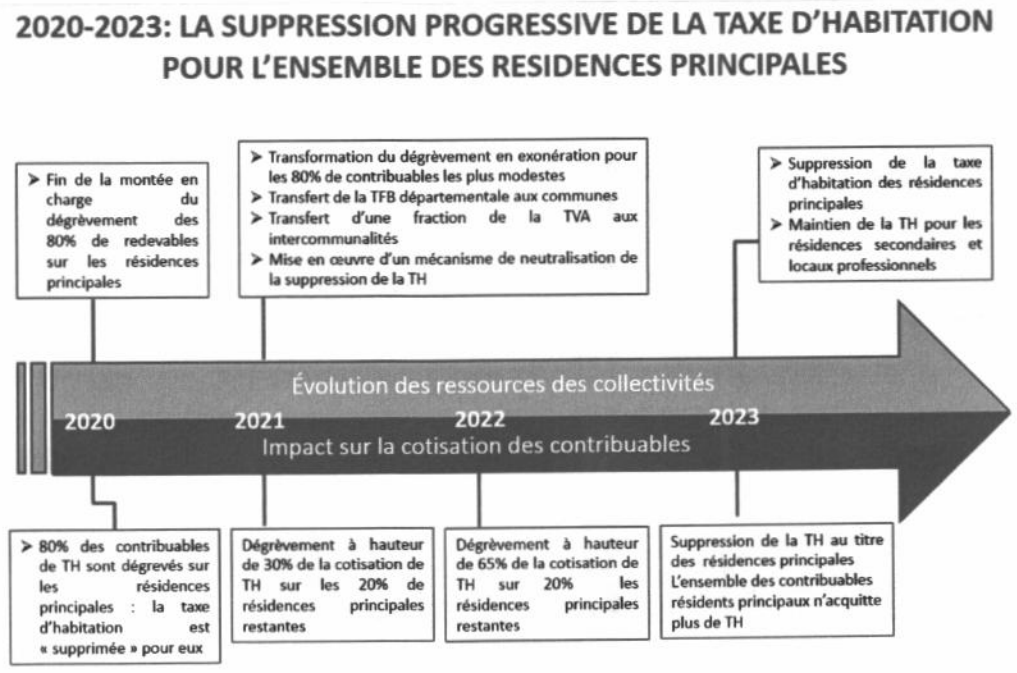

Envoyé en préfecture le 03/03/2021
Reçu en préfecture le 03/03/2021
Affiché le
ID : 069-216902700-20210225-2021_004ROB-BF

La Loi de Finances pour 2018 avait entériné la mise en œuvre de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 80 % des français sous condition de revenus. Cette suppression s'est traduite par un dégrèvement de TH pour 80% des contribuables de manière progressive pour arriver à 100 % en 2020. Les derniers 20 % continueront à régler de la taxe d'habitation jusqu'en 2022. A compter de 2023 l'ensemble des contribuables résidents principaux n'acquitteront plus de taxe d'habitation. Ce produit de TH en 2021 et 2022 sera perçu directement par l'Etat.

Quels effets de la réforme sur les communes ?

A compter de 2021, les communes ne percevront plus de taxe d'habitation sur les résidences principales, pour autant ce produit sera remplacé par le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties des départements vers le bloc communal. Le législateur a prévu un mécanisme qui viendra neutraliser totalement les impacts de cette réforme au travers d'un coefficient correcteur. Ce coefficient correcteur évoluera chaque année de façon à toujours permettre à la collectivité de bénéficier à plein de l'évolution des bases de fiscalité liées au foncier bâti. Pour les communes, il n'y aura donc ni gagnants, ni perdants après cette réforme.

Quels effets pour Chaponnay ?

Le produit de taxe d'habitation à remplacer au titre de la réforme est déterminé en prenant en compte les bases de TH des résidences principales de 2020 auquel est multiplié le taux de TH de 2017, à ce produit est ajouté le montant des allocations compensatrices perçues en 2020 et la moyenne des rôles supplémentaires 2017-2019.

Communes	Bases communales de TH 2020 (1)	Valeurs locatives des résidences secondaires 2020 (2)	Taux de TH 2017 (3)	Allocations compensatrices de TH 2020 (4)	Produit de taxe d'habitation à remplacer (5) = [(1) –(2)]*(3) + (4)
CHAPONNAY	9 719 621	165 419	11,21%	48 506	1 119 532

Le produit de taxe d'habitation à remplacer dès 2021 pour la commune est de 1 119 532€. Ce produit sera compensé par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Bases départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties (1)	Taux départemental de TFPB 2020 (2)	Produit départemental transféré (3) = (1) *(2)
11 718 634	11,03%	1 292 565

Le produit transféré est égal à 1 292 565€, il est donc supérieur au produit de taxe d'habitation à remplacer :

Produit de taxe d'habitation à remplacer (1)	Produit départemental transféré (2)	Écart (3) = (1) - (2)
1 119 532	1 292 565	-173 033

Envoyé en préfecture le 03/03/2021
Reçu en préfecture le 03/03/2021
Affiché le
ID : 069-216902700-20210225-2021_004ROB-BF

Ainsi l'écart entre le produit départemental de taxe foncière sur les propriétés bâtis transféré est supérieur au produit de taxe d'habitation à remplacer. Chaponnay va donc être écrêté sur son produit de foncier bâti à compter de 2021. **L'écrêtement sera transparent puisque la commune recevra au titre de ses douzièmes de fiscalité le juste produit de foncier bâti.**

La correction de produit est réalisée grâce au « Coco » qui est un coefficient correcteur :

Détermination du coefficient correcteur							
Communes	Produit de taxe d'habitation à remplacer (1)	Produit départemental transféré (2)	Écart (3) = (1) - (2)	Produit de TFB 2020 du département (2)	Produit communal de TFB 2020 (4)	Total produit de TFB (5)= (2) + (4)	Coefficient correcteur (6) = 1+ (3)/(5)
CHAPONNAY	1 119 532	1 292 565	-173 033	1 292 565	1 788 638	3 081 203	0,944

Les écarts seront corrigés pour l'ensemble des communes, celles en situation d'écrêtement viendront financer celles qui sont en complément (produit départemental insuffisant au regard du produit de taxe d'habitation).

2.3. La réduction des valeurs locatives des locaux industriels assujettis à la taxe sur le foncier bâti (TFB)

Ventilation de la réduction des impôts de production :

Globalement, la loi de finances a réduit de 10,5 Mds d'€ les impôts locaux payés par les entreprises (CVAE, CFE et TFB). Ces baisses impacteront donc les intercommunalités à fiscalité propre (CVAE et CFE), ainsi que les communes (TFB des entreprises industrielles). Globalement, la modification de la méthode de calcul de la valeur locative des établissements industriels va induire une réduction de 50% de celle-ci pour l'ensemble des collectivités. L'impact de cette réduction des valeurs locatives sera au final assez neutre. En effet :

- d'une part la perte de la moitié des bases sera corrigée via une compensation à l'identique versée par l'Etat qui prendra forme de produit fiscal,

- d'autre part le produit issu de la variation à la hausse ou à la baisse des bases continuera à être perçu par les collectivités dans sa totalité.

C'est seulement en cas de modification du taux de TFB décidée par les collectivités que la variation de produit liée ne s'appliquera pas sur les bases exonérées.

Envoyé en préfecture le 03/03/2021
Reçu en préfecture le 03/03/2021
Affiché le
ID : 069-216902700-20210225-2021_004ROB-BF

Les bases 2020 de foncier bâti de la commune se décomposent de la manière suivante :

	Bases imposées	Part dans le total
Locaux d'habitation ordinaire	5 365 513	41%
Locaux d'habitation à caractère social	20 255	0%
Autres locaux passibles de la TH	72 114	1%
Locaux à usage professionnel et commercial	5 512 997	42%
Etablissements industriels et assimilés	2 084 874	16%
Total des bases de foncier bâti	13 055 753	100%

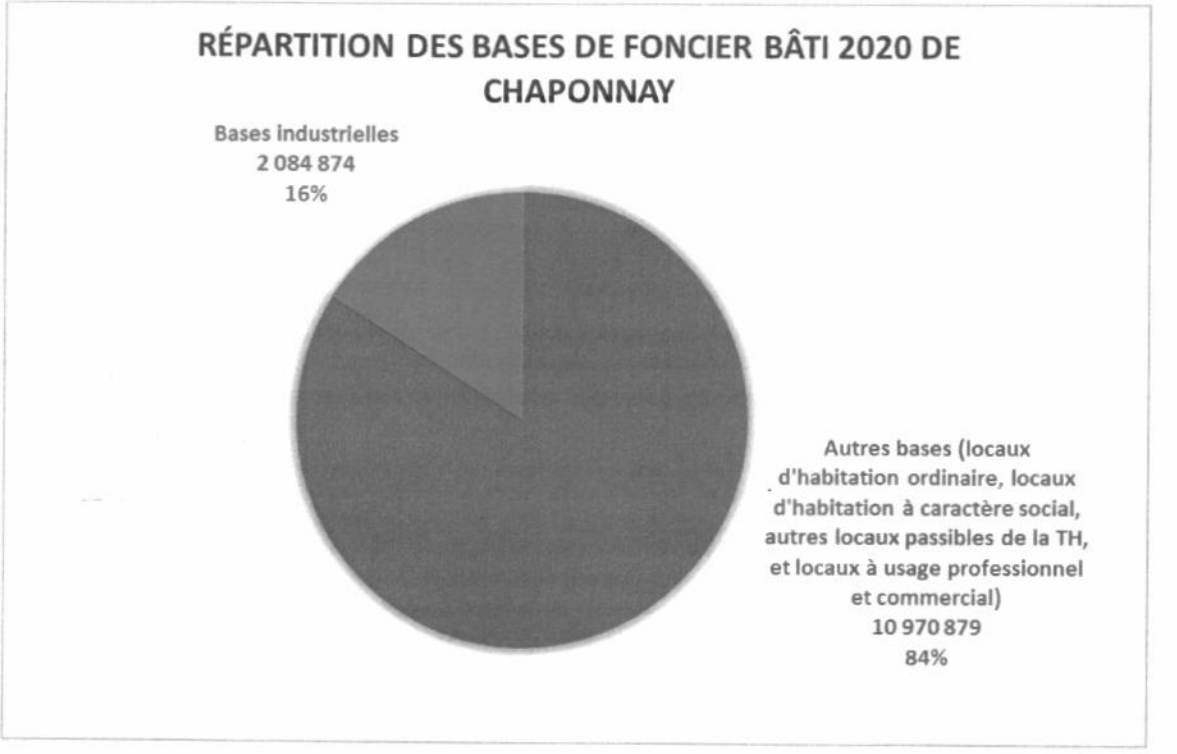

En 2020, les bases des établissements industriels et assimilés représentaient 16% du total des bases de Chaponnay.

€	Actuelle	Après réforme	Ecart
Autres bases	10 970 879	10 970 879	0
Bases industrielles	2 084 874	1 042 437	-1 042 437
Bases totales	13 055 753	12 013 316	-1 042 437
Evolution de taux	1%	1%	0%
Produit supplémentaire	130 558	120 133	-10 424
Perte de produit en %			-8%

Envoyé en préfecture le 03/03/2021
Reçu en préfecture le 03/03/2021
Affiché le
ID : 069-216902700-20210225-2021_004ROB-BF

2.4. La réforme de la taxation sur la consommation finale d'électricité

L'article 54 de la loi de finances pour 2021 apporte des modifications quant à la taxation de l'électricité. Cet article crée un seul impôt national : la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) qui remplacera la TICFE (Etat), la TCCFE (communes/EPCI) et la TDCFE (départements) à compter de 2021. L'impôt sera désormais perçu par l'Etat et reversé aux communes, déduction faite de frais de gestion.

L'objectif poursuivi par l'Etat est notamment de pouvoir disposer d'une meilleure visibilité sur l'évolution de l'imposition, ainsi que de pouvoir assurer un suivi plus simple de la taxe avec un seul opérateur : la DGFIP. Les communes qui avaient fait le choix, par le passé, de ne pas percevoir la taxe communale sur l'électricité en bénéficieront par reversement de l'Etat de plein droit sans délibération spécifique. Désormais, les conseils municipaux ne seront plus compétents pour fixer les taux applicables à leur territoire. Cette décision résultera du pouvoir législatif. **Dans le cas de Chaponnay c'est le syndicat départemental d'énergie du Rhône qui perçoit cette recette.**

3. SITUATION BUDGÉTAIRE ET ORIENTATION DE LA COMMUNE

3.1. Évolution du budget principal (2018-2020)

3.1.1. Résultat de l'exercice 2020 du budget principal

	Résultat (1) - (2)	Recettes (1)	Dépenses (2)
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Résultat de l'exercice 2020 de fonctionnement	10 088 336	15 015 046	4 926 710
Résultat reporté n-1 (002)	5 885 503		
Résultat cumulé	**15 973 839**		
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Résultat de l'exercice 2020 d'investissement	4 573 198	7 668 641	3 095 443
Résultat reporté n-1 (001)	4 382 383		
Résultat cumulé	**8 955 581**		

3.1.2. Section de fonctionnement

A. Les recettes

Envoyé en préfecture le 03/03/2021
Reçu en préfecture le 03/03/2021
Affiché le
ID : 069-216902700-20210225-2021_004ROB-BF

TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
en k€	Δmoy	2018	2019	2020
Contributions directes		2 764	2 816	2 930
	+3,0%		*+1,9%*	*+4,1%*
Reversements de fiscalité		3 098	3 098	3 098
Evolution	*0%*		*0%*	*0%*
TEOM		0	0	0
Evolution	*n/a*		*n/a*	*n/a*
Autres recettes fiscales		54	56	58
Evolution	*+3,6%*		*+2,5%*	*+4,7%*
FNGIR/DCRTP		227	222	220
Evolution	*-1,5%*		*-1,9%*	*-1,0%*
Dotations et versements de l'Etat		73	72	61
Evolution	*-8,5%*		*-2,1%*	*-14,5%*
Ressources liées à la péréquation horizontale		163	166	224
Evolution	*+17,5%*		*+2,3%*	*+34,9%*
Subventions et participations des partenaires		583	510	640
Evolution	*+4,8%*		*-12,4%*	*+25,4%*
Produit des services, du domaine et ventes diverses		976	1 019	610
Evolution	*-20,9%*		*+4,5%*	*-40,2%*
Autres produits		286	317	222
Evolution	*-11,9%*		*+10,7%*	*-30,0%*
Total des produits de fonctionnement		**8 223**	**8 277**	**8 065**
Evolution	*-1,0%*		*+0,7%*	*-2,6%*

Les produits de fonctionnement ont connu une réduction de 1% en moyenne par an entre 2018 et 2020. Cette dernière résulte d'une réduction des dotations et versements de l'Etat, du produit des services et du domaine et des autres produits.

En 2020, les recettes de fonctionnement ont connu une baisse de plus de 200 000 €, cette diminution s'explique très largement par une baisse du produit du domaine et des services en lien avec la crise sanitaire. **La perte sèche de recette pour la commune au titre de la crèche, du restaurant scolaire, du centre de loisirs, du pôle adolescent et des études surveillées a fait l'objet d'un chiffrage qui se situe à 192 119€.**

a) Évolution de la fiscalité : une dynamique soutenue des bases de fiscalité des trois taxes d'imposition :

En 2020, les taux d'imposition sont restés constants :

- Taxe d'habitation : 11.21%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13.70%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40.09%.

Le produit de la fiscalité a progressé de 3.5% en moyenne par an entre 2018 et 2020, augmentation qui ne résulte que du relèvement soutenu des bases de fiscalité sur la période.

Envoyé en préfecture le 03/03/2021
Reçu en préfecture le 03/03/2021
Affiché le
ID : 069-216902700-20210225-2021_004ROB-BF

En 2020, les bases de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties ont connu un dynamisme supérieur à 3%. Globalement le produit fiscal qui en découle a augmenté de 113.7K€.

		2018	2019	2020	Evolution annuelle moyenne
Taxe d'habitation	Base	9 080 098	9 402 432	9 719 621	*3,46%*
	Taux	11,21%	11,21%	11,21%	*0,00%*
	Produit	1 017 905	1 054 013	1 089 570	*3,46%*
	Evolution des bases		3,55%	3,37%	
	Dont revalorisation forfaitaire		2,20%	0,90%	
	Dont evolution physique		1,35%	2,47%	
Taxe foncière sur les propriétés bâties	Base	12 158 103	12 485 173	13 055 753	*3,63%*
	Taux	13,70%	13,70%	13,70%	*0,00%*
	Produit	1 666 743	1 710 469	1 788 638	*3,59%*
	Evolution des bases		2,69%	4,57%	
	Dont revalorisation forfaitaire		2,20%	1,20%	
	Dont evolution physique		0,49%	3,37%	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	Base	102 455	104 427	105 157	*1,31%*
	Taux	40,09%	40,09%	40,09%	*0,00%*
	Produit	41 051	41 865	42 157	*1,34%*
	Evolution des bases		1,92%	0,70%	
	Dont revalorisation forfaitaire		2,20%	1,20%	
	Dont evolution physique		-0,28%	-0,50%	

b) Évolution des autres recettes fiscales :

En sus du produit fiscal des trois taxes d'imposition, Chaponnay perçoit la taxe sur les pylônes électriques :

RECETTES FISCALES HORS CONTRIBUTIONS DIRECTES ET TEOM					
en k€		Δmoy	2018	2019	2020
Taxe sur les pylônes électriques			54	56	58
	Evolution	*+3,6%*		*+2,5%*	*+4,7%*
Recettes fiscales hors contributions directes			**54**	**56**	**58**
	Evolution	*+3,6%*		*+2,5%*	*+4,7%*

En 2020, cette dernière a connu un dynamisme de 4.7% par rapport à 2019, soit une hausse de produit de 3K€.

c) Évolution du produit des services et du domaine :

Le produit des services et du domaine sont constitués des redevances funéraires, des droits de stationnement et d'occupation du domaine public, des redevances culturels, des redevances sociales, des redevances périscolaires et des autres produits (locations diverses autres qu'immeubles, remboursement de personnel mis à disposition).

Envoyé en préfecture le 03/03/2021
Reçu en préfecture le 03/03/2021
Affiché le
ID : 069-216902700-20210225-2021_004ROB-BF

PRODUIT DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES				
en k€	Δmoy	2018	2019	2020
Concessions et redevances funéraires		22	8	8
Evolution	*-39,8%*		*-64,1%*	*+0,8%*
Droits de stationnement et d'occupation du domaine public		22	22	5
Evolution	*-52,7%*		*-1,4%*	*-77,3%*
Redevances et droits des services à caractère culturel		68	82	9
Evolution	*-62,5%*		*+21,6%*	*-88,5%*
Redevances et droits des services à caractère social		235	280	213
Evolution	*-4,8%*		*+18,8%*	*-23,7%*
Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement		422	419	248
Evolution	*-23,3%*		*-0,6%*	*-40,8%*
Autres produits		207	209	126
Evolution	*-21,9%*		*+1,1%*	*-39,6%*
Produit des services, du domaine et ventes diverses		**976**	**1 019**	**610**
Evolution	*-20,9%*		*+4,5%*	*-40,2%*

Le produit des services et du domaine de la collectivité ont été touché de plein fouet par la crise sanitaire, elles ont baissé de 410 K€ par rapport à 2019. Les redevances périscolaires ont connu une baisse de 170 K€ en lien avec les mesures gouvernementales de protection (fermeture des écoles au printemps, réduction des capacités d'accueil, etc.).

d) Évolution des subventions et participations des membres et partenaires :

Les subventions des partenaires et des membres ont connu une progression de 130 K€. Progression qui s'explique par l'accroissement des autres attributions et participations qui sont les versements de la Caisse d'Allocation Familiale (en particulier, la prestation de service unique perçue par la crèche et le centre de loisirs).

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DES PARTENAIRES				
en k€	Δmoy	2018	2019	2020
Département		34	34	22
Evolution	*-20,0%*		*+2,2%*	*-37,5%*
Autres attributions et participations		549	476	619
Evolution	*+6,2%*		*-13,3%*	*+30,0%*
Subventions et participations des partenaires		**583**	**510**	**640**
Evolution	*+4,8%*		*-12,4%*	*+25,4%*

e) Une réduction des produits de fonctionnement en lien avec la réduction des concours financiers de l'Etat.

En 2020, la dotation de compensation pour la réforme de la taxe professionnelle a baissé de 3.2% par rapport à 2019, elle devrait de nouveau baisser en 2021 dans les mêmes proportions.

Cependant la commune a bénéficié d'une augmentation de la recette perçue au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle. Cette augmentation résulte d'une modification des critères du département dans la répartition du fonds mis en péréquation. En 2021, elle devrait être stable si ce dernier ne revoit pas les critères d'attribution.

Envoyé en préfecture le 03/03/2021
Reçu en préfecture le 03/03/2021
Affiché le
ID : 069-216902700-20210225-2021_004ROB-BF

FNGIR/DCRTP				
en k€	Δmoy	2018	2019	2020
FNGIR		149	149	149
	+0,0%		+0,1%	0%
DCRTP		78	74	71
	-4,5%		-5,8%	-3,2%
FNGIR/DCRTP	**227**		**222**	**220**
Evolution	-1,5%		-1,9%	-1,0%

RESSOURCES LIEES A LA PEREQUATION HORIZONTALE				
en k€	Δmoy	2018	2019	2020
FDPTP		163	166	224
Evolution	+17,5%		+2,3%	+34,9%
Ressources liées à la péréquation horizontale		**163**	**166**	**224**
Evolution	+17,5%		+2,3%	+34,9%

La commune ne perçoit plus de DGF, elle est même prélevé sur ces recettes au titre de la contribution au redressement des finances pour un montant annuel de 70 185 €.

Globalement les autres dotations et versements de l'Etat ont cette année encore diminué.

DOTATIONS ET VERSEMENTS DE L'ETAT				
en k€	Δmoy	2018	2019	2020
DGF		0	0	0
	n/a		n/a	n/a
Allocations compensatrices		49	49	54
Evolution	+4,3%		-0,3%	+9,1%
Autres dotations de l'Etat		24	23	8
Evolution	-42,7%		-5,9%	-65,1%
Dotations et versements de l'Etat		**73**	**72**	**61**
Evolution	-8,5%		-2,1%	-14,5%

f) Évolution des autres produits :

Les autres produits sont principalement composé du revenu des immeubles (loyers perçus par la commune au titre des appartements, commerces, salles communales antennes des opérateurs de télécommunication), ceux-ci ont connu une baisse de 46 K€ en 2020, en lien avec la crise sanitaire. En effet, la commune a réalisé des exonérations de loyer pour un montant de 10 250.27€ et a réalisé des remboursements des réservations de salles communales à hauteur de 9 363€.

Les recettes exceptionnelles présentées ci-dessous ne prennent pas en compte le produit des cessions de patrimoine, ces dernières sont en recettes d'investissement (cf à la page 21 du présent rapport).

AUTRES PRODUITS				
en k€	Δmoy	2018	2019	2020
Revenus des immeubles		266	244	199
Evolution	-13,60%		-8,10%	-18,70%
Autres produits divers de gestion courante		1	0	0
Evolution	-89,60%		-75,60%	-95,60%
Produits financiers		0	0	0
Evolution	-9,90%		-0,20%	-18,80%
Mandats annulés		1	1	0
Evolution	-100,00%		-26,10%	-100,00%

Envoyé en préfecture le 03/03/2021
Reçu en préfecture le 03/03/2021
Affiché le
ID : 069-216902700-20210225-2021_004ROB-BF

Produits exceptionnels			18	46	23
	Evolution	*14,30%*		*160,10%*	*-49,80%*
Reprises sur provisions			0	25	8
	Evolution	*n/a*		*n/a*	*-68,00%*
Autres produits			**286**	**317**	**230**
	Evolution	*-11,90%*		*10,70%*	*-27,44%*

g) Évolution des reversements de fiscalité :

Les reversements de fiscalité sont constitués de l'attribution de compensation versée par la CC Pays de l'Ozon. L'attribution de compensation est stable sur les trois derniers exercices.

REVERSEMENTS DE FISCALITE				
en k€	Δmoy	2018	2019	2020
Attribution de compensation		3 098	3 098	3 098
	0%		*0%*	*0%*
Reversements de fiscalité		**3 098**	**3 098**	**3 098**
Evolution	*0%*		*0%*	*0%*

h) Les atténuations de charges : remboursement sur les rémunérations

En 2020, les remboursements sur les rémunérations se sont élevées à 26 801.34€ soit 18K€ de moins qu'en 2019.

en k€	Δmoy	2018	2019	2020
Atténuations de charges		20	45	27
Evolution	*+15,2%*		*+123,0%*	*-40,5%*

B. Les dépenses

Les charges de fonctionnement se sont amoindries de 7.3% en moyenne par an entre 2017-2020. Des efforts de gestion ont permis à la commune de dégager des marges de manœuvre au sein de la section de fonctionnement. Confrontée à une réduction des produits, la commune a entrepris avec rigueur une politique de maîtrise des dépenses de gestion depuis plusieurs années. Ceci a été reconduit cette année malgré un exercice exceptionnel au regard de la pandémie.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
en k€	Δmoy	2018	2019	2020
Charges à caractère général		1 626	1 731	1 295
Evolution	*-10,8%*		*+6,5%*	*-25,2%*
Charges de personnel nettes des remboursements		2 152	2 302	2 299
Evolution	*+3,4%*		*+6,9%*	*-0,1%*
Autres charges de gestion courante		557	304	285
Evolution	*-28,5%*		*-45,6%*	*-6,1%*
Péréquation horizontale		311	276	274
Evolution	*-6,1%*		*-11,3%*	*-0,6%*
Charges d'intérêts		254	216	181
Evolution	*-15,6%*		*-14,8%*	*-16,4%*
Autres charges		300	437	139
Evolution	*-32,0%*		*+45,5%*	*-68,3%*
Charges de fonctionnement		**5 200**	**5 265**	**4 472**
Evolution	*-7,3%*		*+1,3%*	*-15,1%*

Envoyé en préfecture le 03/03/2021
Reçu en préfecture le 03/03/2021
Affiché le
ID : 069-216902700-20210225-2021_004ROB-BF

a) Focus sur l'évolution des charges à caractère général

Les charges à caractère général ont connu une réduction importante sur les trois derniers exercices, gage d'une maîtrise de la dépense pour la commune. Les dépenses d'entretien, de réparation et maintenance ont connu une réduction de 137 K€ en 2020 (en particulier, réduction des prestations de fleurissement) tout comme les dépenses des contrats de services qui ont également connu une baisse de 98 K€ en raison de la crise sanitaire.

CHARGES A CARACTERE GENERAL				
en k€	Δmoy	2018	2019	2020
Fluides (eau/assainissement, électricité, chauffage, combustibles)		245	303	295
Evolution	*+9,7%*		*+23,6%*	*-2,6%*
Carburants		17	19	14
Evolution	*-8,0%*		*+15,3%*	*-26,7%*
Alimentation		8	8	5
Evolution	*-17,7%*		*-0,2%*	*-32,1%*
Fournitures d'entretien et de petit équipement		36	34	41
Evolution	*+7,5%*		*-4,7%*	*+21,3%*
Fournitures et livres		82	75	96
Evolution	*+8,2%*		*-8,6%*	*+28,0%*
Contrats de prestations de services		210	236	137
Evolution	*-19,2%*		*+12,1%*	*-41,7%*
Entretien et réparations, maintenance		422	446	308
Evolution	*-14,5%*		*+5,6%*	*-30,8%*
Locations et charges locatives		72	80	67
Evolution	*-3,6%*		*+9,9%*	*-15,4%*
Assurances		19	30	33
Evolution	*+29,3%*		*+53,4%*	*+9,0%*
Honoraires et études		38	18	17
Evolution	*-33,8%*		*-51,7%*	*-9,1%*
Publicité, publications, relations publiques		42	34	18
Evolution	*-34,2%*		*-19,6%*	*-46,2%*
Transports de biens et transports collectifs		11	14	3
Evolution	*-51,2%*		*+26,9%*	*-81,3%*
Déplacements, missions et réceptions		50	46	27
Evolution	*-26,4%*		*-7,7%*	*-41,3%*
Frais postaux et de télécommunications		39	42	37
Evolution	*-3,4%*		*+7,3%*	*-13,0%*
Remboursements de frais		137	165	38
Evolution	*-47,0%*		*+20,9%*	*-76,8%*
Impôts et taxes		30	27	26
Evolution	*-7,6%*		*-10,7%*	*-4,3%*
Autres charges à caractère général		167	155	132
Evolution	*-11,2%*		*-7,5%*	*-14,8%*
Charges à caractère général		**1 626**	**1 731**	**1 295**
Evolution	*-10,8%*		*+6,5%*	*-25,2%*

Les charges à caractère général semblent avoir baissé de 436 K€ en 2020 d'après le compte administratif provisoire, il conviendra d'apprécier l'évolution une fois que l'exercice sera totalement clôturé et que les charges seront rattachées à l'exercice. En effet, la réduction des fluides de 8K€ peut résulter en outre d'un décalage de facturation tout comme la réduction de 127 K€ de remboursement de frais.

Envoyé en préfecture le 03/03/2021
Reçu en préfecture le 03/03/2021
Affiché le
ID : 069-216902700-20210225-2021_004ROB-BF

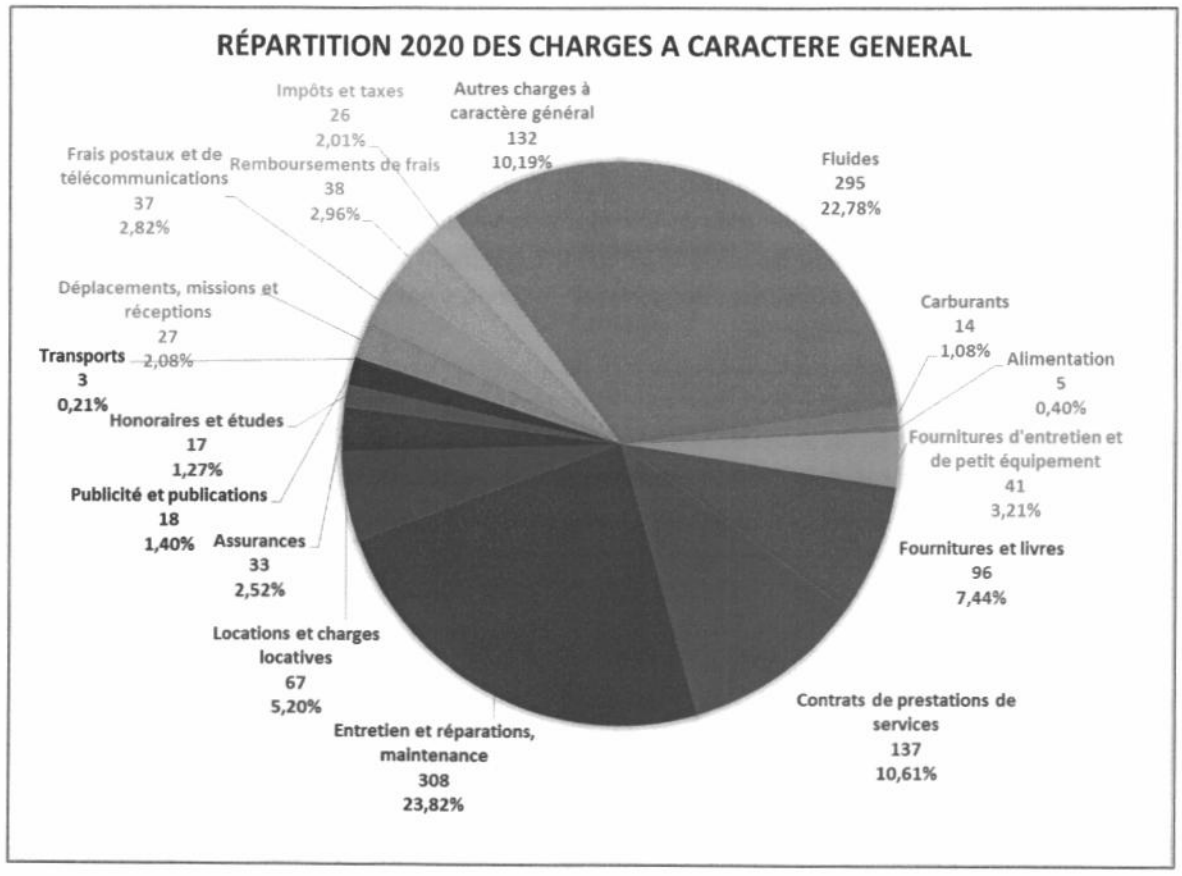

Les fluides et l'entretien, réparation et maintenance constituent les deux principaux postes de dépenses des charges à caractère général.

Le budget général a dû supporter 17 890€ de dépenses supplémentaires en lien avec la pandémie (achat de masques, gel, etc...).

Il est estimé 67 979€ de dépenses non réalisées sur l'exercice 2020 au titre de la crise sanitaire pour les diverses activités non effectuées et les achats de repas.

b) Évolution des charges de personnel

En 2020, les charges de personnel sont stables à rapport à 2019, elles ont même diminué de 18K€.

DETAIL DES CHARGES DE PERSONNEL				
en k€	Δmoy	2018	2019	2020
Rémunérations du personnel titulaire		1 041	1 023	1 021
Evolution	*-1,0%*		*-1,8%*	*-0,1%*
Rémunérations du personnel non titulaire		457	616	607
Evolution	*+15,2%*		*+34,6%*	*-1,4%*
Rémunérations emplois d'insertion et apprentis		0	0	0
Evolution	*n/a*		*n/a*	*n/a*
Personnel extérieur au service		6	4	0
Evolution	*-100,0%*		*-37,5%*	*-100,0%*
Charges sociales et impôts sur rémunérations		672	706	701
Evolution	*+2,1%*		*+5,0%*	*-0,6%*
Charges de personnel		**2 177**	**2 348**	**2 330**
Evolution	*+3,5%*		*+7,9%*	*-0,8%*

Envoyé en préfecture le 03/03/2021
Reçu en préfecture le 03/03/2021
Affiché le
ID : 069-216902700-20210225-2021_004ROB-BF

CHARGES DE PERSONNEL NETTE DES REMBOURSEMENTS				
en k€	Δmoy	2018	2019	2020
Charges de personnel		2 173	2 347	2 326
Evolution	*+3,5%*		*+8,0%*	*-0,9%*
Atténuations de charges		20	45	27
Evolution	*+15,2%*		*+123,0%*	*-40,5%*
Charges de personnel nettes des remboursements		**2 152**	**2 302**	**2 299**
Evolution	*+3,4%*		*+6,9%*	*-0,1%*

Le poste de dépense du personnel titulaire est stable en 2020, en outre celui du personnel contractuel a baissé. Cependant, 28 328€ de charges supplémentaires de personnel ont été supportés pour la période du confinement du printemps 2020 pour le centre de loisirs.

Exprimées nettes des remboursements, les charges de personnel s'élèvent à 2.3M€ en 2020, elles sont constantes au niveau constaté dans l'exercice antérieur.

c) Les autres charges de gestion courante

2020 est également marqué par une réduction des autres charges de gestion courante : une nouvelle fois ces dépenses ont connu une réduction de 20 K€.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
en k€	Δmoy	2018	2019	2020
Indemnités élus et frais de fonctionnement groupes d'élus		92	93	104
Evolution	*+6,4%*		*+0,3%*	*+12,9%*
Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		2	6	4
Evolution	*+38,0%*		*+201,3%*	*-36,8%*
Pertes sur créances irrécouvrables		0	1	0
Evolution	*-100,0%*		*+617,0%*	*-100,0%*
Contingents et participations obligatoires		267	164	139
Evolution	*-27,7%*		*-38,6%*	*-14,9%*
Subventions de fonctionnement versées		61	40	37
Evolution	*-22,1%*		*-34,2%*	*-7,9%*
Autres charges de gestion courante		135	1	0
Evolution	*-94,6%*		*-99,6%*	*-34,9%*
Autres charges de gestion courante		**557**	**304**	**285**
Evolution	*-28,5%*		*-45,6%*	*-6,1%*

Contingents et participations obligatoires :

Chaponnay a versé au titre du service de secours et d'incendie 70K€ de participation au SDIS cette année, contribution qui a connu une légère augmentation par rapport à 2019.

CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES				
en k€	Δmoy	2018	2019	2020
Service d"incendie		66	68	70
Evolution	*+3,0%*		*+3,0%*	*+3,0%*
Contributions aux organismes de regroupement		201	96	70
Evolution	*-41,2%*		*-52,2%*	*-27,6%*
Contingents et participations obligatoires		**267**	**164**	**139**
Evolution	*-27,7%*		*-38,6%*	*-14,9%*

Envoyé en préfecture le 03/03/2021
Reçu en préfecture le 03/03/2021
Affiché le
ID : 069-216902700-20210225-2021_004ROB-BF

Les contributions aux organismes de regroupement sont constituées des contributions versées au SYDER et à l'Entente Interdépartementale de démoustication (EID). Elles ont diminué en 2020 de 26 K€ en raison d'une baisse des charges dues au SYDER au titre de cet exercice.

Subventions de fonctionnements versés :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSEES				
en k€	Δmoy	2018	2019	2020
CCAS		29	6	21
Evolution	*-14,2%*		*-78,6%*	*+244,3%*
Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé		32	34	16
Evolution	*-29,9%*		*+4,9%*	*-53,1%*
Subventions de fonctionnement versées		**61**	**40**	**37**
Evolution	*-22,1%*		*-34,2%*	*-7,9%*

En raison de la crise sanitaire qui a fortement restreint les activités et manifestations exceptionnelles, la municipalité de Chaponnay a été très peu sollicitée, en 2020, par les associations et autres personnes de droit privé pour l'obtention de subventions de fonctionnement.

d) Évolution de la capacité d'autofinancement sur la période 2018-2020

Face à la stabilité de ses recettes en lien avec la réduction des concours financiers de l'Etat et du produit des services et du domaine, Chaponnay a fait le choix d'une politique de maîtrise et de rigueur des charges de fonctionnement. Ceci a contribué à un maintien de sa capacité d'autofinancement. En 2020, elle devrait avoir progressé de 581 K€. Cette amélioration relève des données du CA provisoire de 2020 et sera à confirmer des chiffres du CA 2020 définitif. Ainsi le taux d'épargne brute de la collectivité est supérieur à 30% par an, niveau largement supérieur à la moyenne de la strate qui se situait à 19% en 2019 (donnée DGFIP).

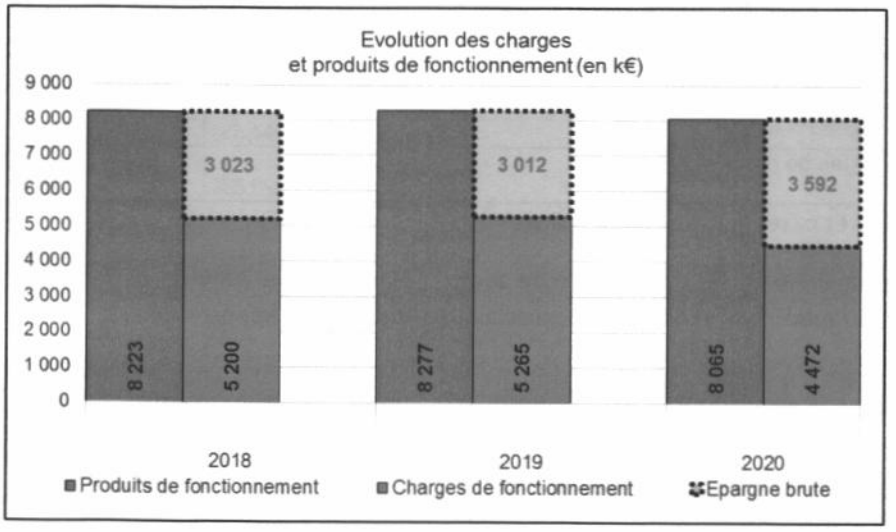

Envoyé en préfecture le 03/03/2021
Reçu en préfecture le 03/03/2021
Affiché le
ID : 069-216902700-20210225-2021_004ROB-BF

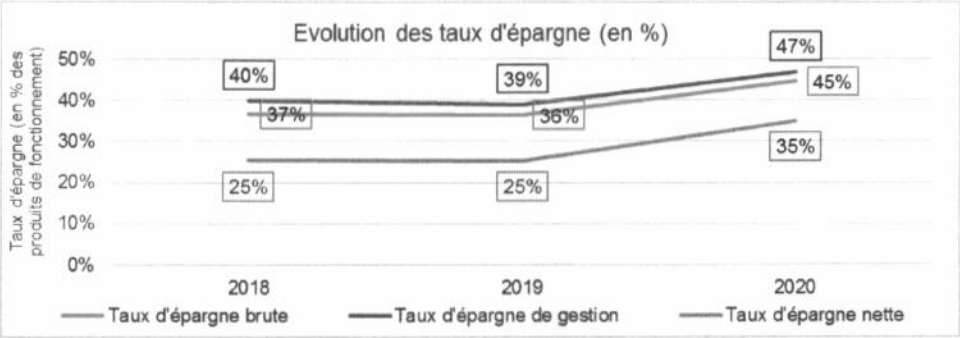

3.1.3. Section d'investissement

a) Etat d'endettement du budget principal

La commune n'a fait aucun nouvel emprunt sur l'année 2020.

L'encours de dette a diminué de 1.7M€ entre 2018 et 2020, désendettement sur la période qui a contribué à une amélioration du ratio de capacité de désendettement qui était déjà significativement faible en 2018 (1.8 années). Il était de 1.1 année au 31 décembre 2020, ceci signifie que si Chaponnay mobilisait l'ensemble de son épargne brute pour rembourser son stock de dette, elle mettrait moins d'un exercice et demi pour le rembourser.

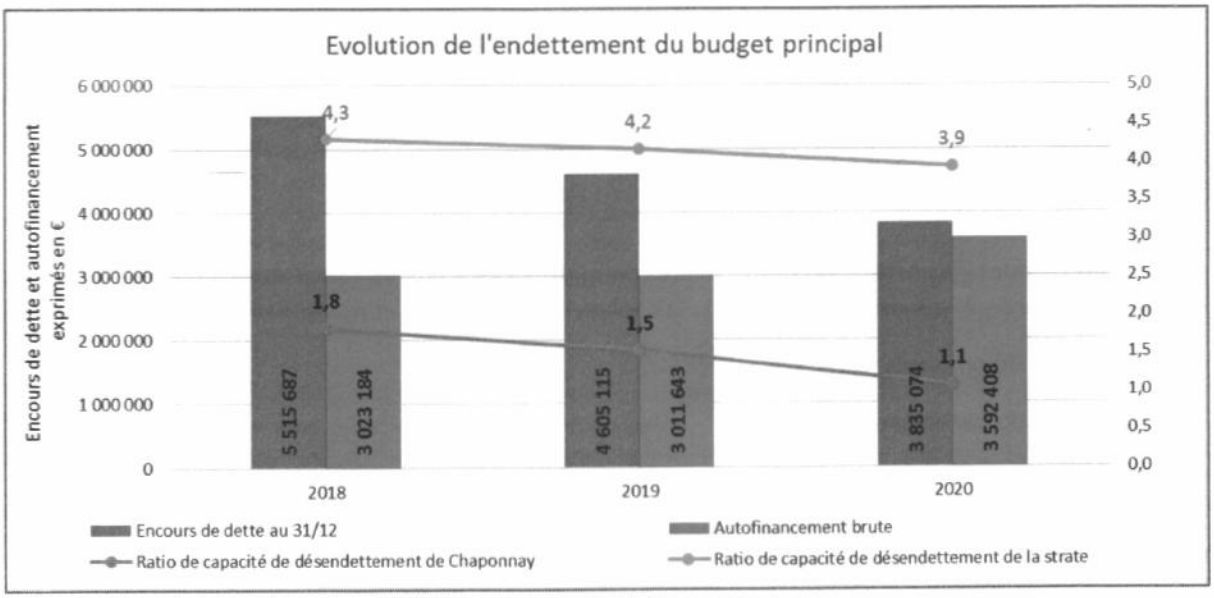

Envoyé en préfecture le 03/03/2021
Reçu en préfecture le 03/03/2021
Affiché le
ID : 069-216902700-20210225-2021_004ROB-BF

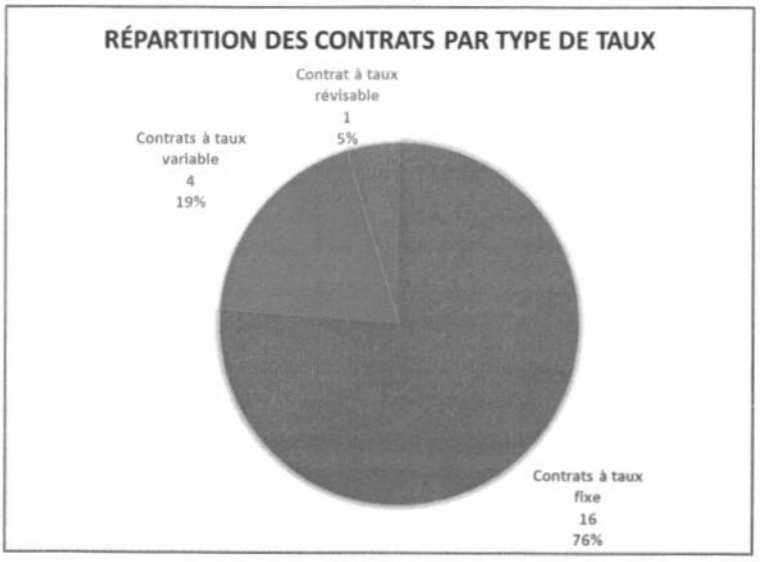

Au 1er janvier 2020, la dette du budget principal est constituée de 21 emprunts dont 4 à taux révisables dont 4 à taux variable, 1 à taux révisable et 21 à taux fixe.

b) *Financement des dépenses d'investissement*

Les dépenses d'investissement hors remboursement du capital de la dette se sont élevées à 2 319K€ en 2020.

Les dépenses d'équipement étaient de 2 317K€ sur l'exercice 2020.

Elles comprennent notamment :

- les études pour : la construction des vestiaires du rugby, l'extension du centre aéré, l'extension de la vidéosurveillance, la création d'un étang, la faisabilité d'un skatepark et pumptrack
- l'installation du portail familles
- l'acquisition du bar restaurant
- divers aménagements floraux
- divers travaux d'aménagement et d'entretien dans les bâtiments communaux
- divers matériels techniques et espaces verts pour les services communaux
- un véhicule pour la police municipale
- du matériel informatique, mobilier pour les écoles et crèche, petits matériels divers
- le solde du marché de travaux pour l'aménagement de la zone humide
- les travaux de climatisation de l'école maternelle
- divers travaux de voirie sur le territoire communal

Envoyé en préfecture le 03/03/2021
Reçu en préfecture le 03/03/2021
Affiché le
ID : 069-216902700-20210225-2021_004ROB-BF

COUVERTURE DES INVESTISSEMENTS				
en k€	Moyenne	2018	2019	2020
Dépenses d'investissement	*2 623*	4 595	955	2 319
Dont dépenses d'équipement	*2 621*	4 593	955	2 317
Recettes d'investissement	*1 508*	2 400	697	1 428
Besoin de financement des investissements	***1 114***	**2 195**	**258**	**891**
Epargne brute	*3 209*	3 023	3 012	3 592
Variation de dette	*-870*	-930	-911	-770
Variation du fonds de roulement	***1 225***	**-101**	**1 843**	**1 932**
Epargne nette	*2 339*	2 094	2 101	2 822
Emprunts nouveaux	*0*	0	0	0
Variation du fonds de roulement	***1 225***	**-101**	**1 843**	**1 932**
FdR au 31/12	*11 791*	9 923	11 759	13 691
En-cours de dette au 31/12	*7 937*	5 516	4 605	3 835
Ratio de capacité de désendettement	*1,47*	1,8	1,5	1,1
Taux d'épargne brute	*39,23%*	36,76%	36,39%	44,55%

En 2020, les dépenses d'investissement ont été couvertes par un volume total de 1.4 M€ de recettes d'investissement. Elles étaient composées du FCTVA, de la taxe d'aménagement, de subventions et de cessions. Elles ont permis de couvrir 61% des dépenses d'investissement dont 12% par des subventions. Le besoin de financement des investissements qui en découle de 891 K€ a totalement été financé par l'épargne dégagée. Celle-ci était même significativement supérieur au besoin de financement, le surplus est venu abonder le fonds de roulement. Le fonds de roulement se situait à 13.7 M€ au 31/12/2020 (CA provisoire).

Globalement le taux moyen de subventionnement des investissements sur la période 2018-2020 est de 10.3% en moyenne par an.

RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNTS				
en k€	Moyenne	2018	2019	2020
FCTVA	*421*	292	218	751
Taxe d'aménagement	*306*	348	254	315
Subventions	*269*	301	223	283
Produits de cessions	*502*	1 458	1	47
Autres recettes	*11*	1	0	32
Recettes d'investissement hors emprunts	***1 508***	**2 400**	**697**	**1 428**

En 2020, le produit des cessions s'élève à 47 K€. Celui-ci correspond à la vente de parcelles à Bayardières et Tholomé, à la reprise du véhicule Duster de la police municipale et à l'indemnité versée par la compagnie d'assurance suite au vol de matériels techniques.

3.2. ORIENTATION BUDGÉTAIRE DU BUDGET PRINCIPAL POUR 2021 ET ÉVOLUTION

La préparation du budget a été réalisée par le bureau municipal qui s'est réuni le 28 janvier 2021. Il a été élaboré compte tenu des éléments suivants :

- hypothèse de compensation suite à la suppression de la taxe d'habitation
- incertitude quant au montant des prélèvements de l'Etat (FPIC, contribution pour le redressement des finances publiques, prélèvement au titre de la loi SRU sur la carence de logements sociaux)
- non-augmentation des taux d'imposition pour 2021
- maîtrise des dépenses de fonctionnement et du désendettement,
- autofinancement suffisant ne nécessitant pas de recours à l'emprunt

Envoyé en préfecture le 03/03/2021
Reçu en préfecture le 03/03/2021
Affiché le
ID : 069-216902700-20210225-2021_004ROB-BF

3.2.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) Les recettes fiscales

L'exercice 2021 est marqué par la première année d'application de la réforme de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Le produit des contributions directes (taxe d'habitation et taxes foncières) est estimé à 3M€ pour 2021.

		2020	2021	Ecart 2020-2021
Taxe d'habitation	Base	9 719 621	165 479	-98,30%
	Taux	11,21%	11,21%	0,00%
	Produit	**1 089 570**	**18 550**	**-98,30%**
	Evolution des bases		-98,30%	
	Dont revalorisation forfaitaire		0,20%	
	Dont évolution physique			
Taxe foncière sur les propriétés bâties	Bases communales	13 055 753	12 217 542	-6,42%
	Bases départementales		10 857 692	-7,35%
	Taux communal	13,70%	13,70%	0,00%
	Taux départemental		11,03%	
	Taux de référence	13,70%	24,73%	80,51%
	Coefficient correcteur		0,9438	
	Produit de TFB à percevoir avec compensation pour perte de VL industriels	**1 788 638**	**2 953 473**	**65,12%**
	Ecrêtement		-161 252	
	Evolution forfaitaire des bases		0,20%	
	Evolution physique des bases		1,50%	
	Compensation pour pertes de VL des établissements industriels et assimilés		243 318	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	Base	105 157	105 367	0,20%
	Taux	40,09%	40,09%	0,00%
	Produit	**42 157**	**42 242**	**0,20%**
	Evolution des bases		0,20%	
	Dont revalorisation forfaitaire		0,20%	
	Dont évolution physique		0,00%	
TOTAL DES PRODUITS FISCAUX DES TROIS TAXES D'IMPOSITION		**2 920 365**	**3 014 265**	**3,22%**

Envoyé en préfecture le 03/03/2021
Reçu en préfecture le 03/03/2021
Affiché le
ID : 069-216902700-20210225-2021_004ROB-BF

L'attribution de compensation versée par la CC Pays de l'Ozon est stable pour 2021 : 3 097 828 €

Le FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources) devrait s'établir à 148 655 € (stable par rapport à 2020)

La taxe sur les pylônes électriques devrait être stable par rapport à 2020 soit 58 489 €.

B) Les dotations et participations

La **DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle)** devrait être stable par rapport à 2020 puisque la LFI 2021 est venu diminuer cette dotation pour les Départements et les Régions, soit 71 357€.

Le **FDPTP (Fonds départemental de péréquation de la réforme de la taxe professionnelle)** devrait être stable au montant 2020 dans le cas où le département ne modifie par la pondération des critères d'attribution du fonds, soit 224 333€.

La mise à disposition du gymnase au département du Rhône : 30 000 € de budgété pour 2021

Les **participations de la Caisse d'Allocation Familiale** sont budgétées à hauteur de 461 438€ (soit 377 000€ pour la crèche, 79 000€ pour le centre de loisirs et 5 438€ pour le pôle ados).

Les allocations compensatrices perçues par la commune vont diminuer en 2021 par rapport à 2020 puisque le produit de l'allocation compensatrice de taxe d'habitation sera intégré dès cette année dans le produit fiscal à remplacer de taxe foncière au titre de réforme de la suppression de la taxe d'habitation sur les propriétés bâties. En 2020, le montant perçu au titre de cette dernière était de 48 506€.

C) Les autres recettes de fonctionnement

Le produit des services et du domaine de la commune de Chaponnay regroupe principalement les recettes suivantes :

- Redevance d'occupation du domaine public : 22 000 € (23 000 au BP 2020).
- Redevances et droits des services à caractère culturel : 77 700 € (55 300€ au BP 2020).
- Redevances et droits des services à caractère social : 237 000€ (205 453€ au BP 2020 et décisions modificatives)
- Mise à disposition de personnel facturé à la CCPO : 88 000€ (112 346€ au BP 2020 et DM comprises).
- Remboursement de frais par la CCPO : 30 000 € (86 581€ au BP 2020 et DM comprises).

Globalement sur le produit des services et du domaine, **il a été budgété 906 148€ pour 2021 (pour rappel, pour 2020 le BP et DM comprises s'élevait à 786 608 €).**

Le revenu des immeubles : 200 000€ de budgété pour 2021 (pour rappel 242 200€ au BP 2020).

Atténuation de charges : 15 000€ de budgété pour 2021 (pour rappel 10 000€ au BP 2020).

Envoyé en préfecture le 03/03/2021
Reçu en préfecture le 03/03/2021
Affiché le
ID : 069-216902700-20210225-2021_004ROB-BF

D) Projection des dépenses de fonctionnement 2021

Les charges à caractère général sont budgétées pour 1 999 664.89€€ (budget 2020 : 1 936 387.73€)

Il a été pris en compte l'évolution des coûts liés aux révisions de prix prévus dans les contrats et des prix du marché (fournitures et personnel des sociétés intervenant).

Les charges de personnel : 2 566 492.80 € (budget 2020 : 2 545 538.83 €)

Il a été pris en compte les éléments liés à ce type de charges (hausse des cotisations, évolution des carrières). Conformément au protocole de parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR). Pour rappel, en 2020, la nouvelle phase de l'amélioration des grilles salariales des agents a été mise en place.

Les autres charges de gestion courante : 397 968 € (budget 2020 : 341 363 €)

- Les subventions de fonctionnement allouées aux associations seront de 83 306 €
- La subvention du CCAS est prévue à hauteur de 18 500 €
- La contribution 2021 au SDMIS a été notifiée pour 71 662 €
- Les contributions aux syndicats (SYDER, EID) : 70 000 €
- Les indemnités des élus et cotisations IRCANTEC : 129 500 €

Les atténuations de produits regroupent le prélèvement « SRU » pour carence de logements sociaux, le FPIC et le prélèvement sur recette au titre de la CRFP.

- Prélèvement SRU : 60 000 €
- FPIC : 251 000 €
- Prélèvement CRFP : 70 185 €

S'agissant **des intérêts de la dette**, ils s'élèveront à 165 000 €.

Virement à la section d'investissement : 9 560 431.29 € (pour rappel 7 511 610.23€ au BP 2020 DM comprises)

Synthèse des projections des dépenses réelles de fonctionnement 2020-2021.

En 2020, les DRF (dépenses réelles de fonctionnement) avaient été budgétées et votées à hauteur de 13 741 521.14 € (décisions modificatives comprises).

En 2021, elles s'élèveront à 15 513 155.66 €, soit une augmentation de 12.9% par rapport au budget primitif 2020.

E) Projections financières de la section d'investissement 2021

Les recettes :

Les principales recettes qui permettront de financer le programme d'investissement sont les suivantes :

- L'excédent reporté 2020 : 4 573 197.99€ (pour rappel 4 382 382.79€ au BP 2020).
- Amortissements des immobilisations : 369 485€ (pour rappel 373 160€ au BP 2020).
- FCTVA sur les dépenses 2019 : 125 000 € (pour rappel 750 990 € au BP 2020 DM comprises)
- Excédents de fonctionnement capitalisés 2020 : 1 500 000€ (même montant au BP 2020).

Envoyé en préfecture le 03/03/2021
Reçu en préfecture le 03/03/2021
Affiché le
ID : 069-216902700-20210225-2021_004ROB-BF

- Taxe d'aménagement : 150 000€ (pour rappel 150 000€ au BP 2020)
- Subvention de l'Etat pour l'extension de la vidéoprotection : 21 600€
- Subvention de la Région pour l'extension de la vidéoprotection : 30 000€
- Subvention de la CAF pour l'extension du centre aéré : 50 000 €
- Subvention de la Région pour la construction des vestiaires du rugby : 2 800 € (solde de la subvention de 190 800 €)
- Produit de cession des immobilisations : 275 000 €

- Virement de la section de fonctionnement : 9 560 431.29 €

Les dépenses :

Plusieurs opérations démarrées en 2020 font l'objet de reports de crédits sur 2021 permettant notamment de régler notamment les dépenses suivantes :

- Frais d'études : 28 812€ (projet centre culturel, médiathèque..)
- Terrain : 2000€
- Aménagements de terrain : 38 308.20€ (études skatepark / pumptrack)
- Équipement du cimetière : 6 620€
- Installations générales et agencements : 61 490.04€ (divers travaux dans les bâtiments communaux)
- Autres matériels et outillages de voirie : 386.40€ (signalétique de rue)
- Matériel informatique : 12 115€ (PC et licences serveurs)
- Autres immobilisations corporelles : 93 502.05€ (extension vidéoprotection, divers matériels sportifs)
- Immobilisations en cours : 231 575.21€ (dont solde marchés pour la construction des vestiaires du rugby, études pour l'extension du centre de loisirs)
- Immobilisations en cours – avances sur immobilisations corporelles : 133 492.89€ (participation aux travaux réalisés par le Département pour le cheminement piétons RD150)

Le montant total de ces reports s'élève à 608 301,79€.

Les principaux investissements du budget primitif de 2021 (hors reports) :

- Maîtrise d'oeuvre révision du PLU : 10 000€
- Réfection du pigeonnier (AMO) : 10 000€
- Diagnostic environnement avant travaux de a maison du parc municipal : 7 920€
- Projet de création étang de pêche (dépôt dossier loi sur l'eau) : 4 680 €
- Subventions versées aux administrés pour ravalement de façades : 1 950€
- Subventions pour la réalisation de logements (PLAI Alliade Habitat) : 36 000€
- Projet de skate parc : 440 000€ pour les travaux, 5 900€ pour le contrôle technique du projet, 3 120€ pour la mission SPS du projet et 25 000€ pour la création et les aménagements floraux.
- Acquisition maison et terrain toute de Corbas et frais de notaire pour l'acquisition 2020 du café de mairie : 315 195€
- Bassin de récupération d'eau pluviale : 57 672€
- Crèche (pompe à chaleur, buanderie plan de travail, réfrigérateur biberonnerie, climatisation des dortoirs, volets biberonnerie et portes extérieures) : 34 744.80€
- Travaux sur la voirie : 100 000€
- Tonne à eau sur châssis pour l'arrosage : 10 765€
- Extension du réseau électrique rue Centrale : 18 340€
- Mobilier pour les services communaux : 15 512€

Envoyé en préfecture le 03/03/2021
Reçu en préfecture le 03/03/2021
Affiché le
ID : 069-216902700-20210225-2021_004ROB-BF

- Matériels informatiques (PC, imprimantes) : 29 520€
- Divers matériels pour les services, écoles, salles sportives et mobiliers urbains : 127 348.29€
- Complément d'équipement pour l'espace culturel Jean-Gabin : 10 964.20€
- Caméra dôme au gymnase Groléas + renouvellement alarme services techniques : 28 000€
- Renouvellement de la laverie au restaurant municipal : 19 540€
- Réfection du pigeonnier dans le parc municipal : 150 000€
- Réhabilitation de la maison dans le parc municipal pour le futur centre culturel : 2 000 000€
- Travaux d'extension du centre aéré : 345 360€
- Matériels pour les nouveaux vestiaires du stade de rugby : 8 393.28€
- Projets à venir (centre culturel, médiathèque, réhabilitation de la mairie : 11 345 511.42€

Globalement les nouvelles dépenses d'investissement (hors reports) pour 2021 s'élèvent à 16 244 263.36€

F) Evolution de l'encours de dette

Parmi les emprunts en cours, l'année 2020 est marquée par la fin de 4 emprunts au cours de ce dernier exercice.

Tableau prévisionnel d'extinction de la dette de 2021 à 2026						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Intérêt de la dette	154 213	125 559	105 349	80 974	83 778	73 979
Remboursement du capital de la dette	751 534	437 777	314 993	228 259	235 054	221 229

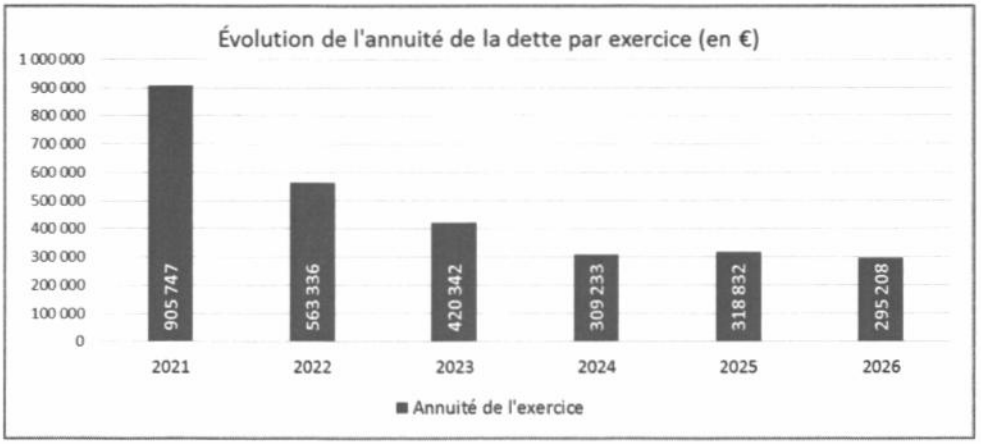

Envoyé en préfecture le 03/03/2021
Reçu en préfecture le 03/03/2021
Affiché le
ID : 069-216902700-20210225-2021_004ROB-BF

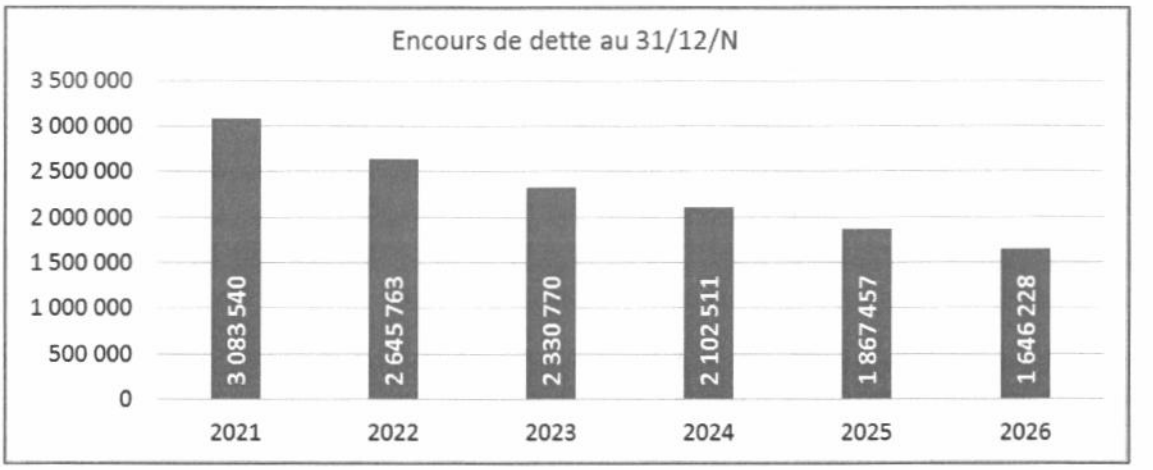

3.3. ÉVOLUTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2018-2020

3.3.1. Résultat de l'exercice 2020

	Résultat (1) - (2)	Recettes (1)	Dépenses (2)
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Résultat de l'exercice 2020 de fonctionnement	28 951	119 433	90 482
Résultat reporté n-1 (002)	504 755		
Résultat cumulé	**533 706**		
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Résultat de l'exercice 2020 d'investissement	670 490	804 980	134 490
Résultat reporté n-1 (001)	34 245		
Résultat cumulé	**704 735**		

3.3.2. Evolution de la section d'exploitation (2018-2020) et projection pour 2021

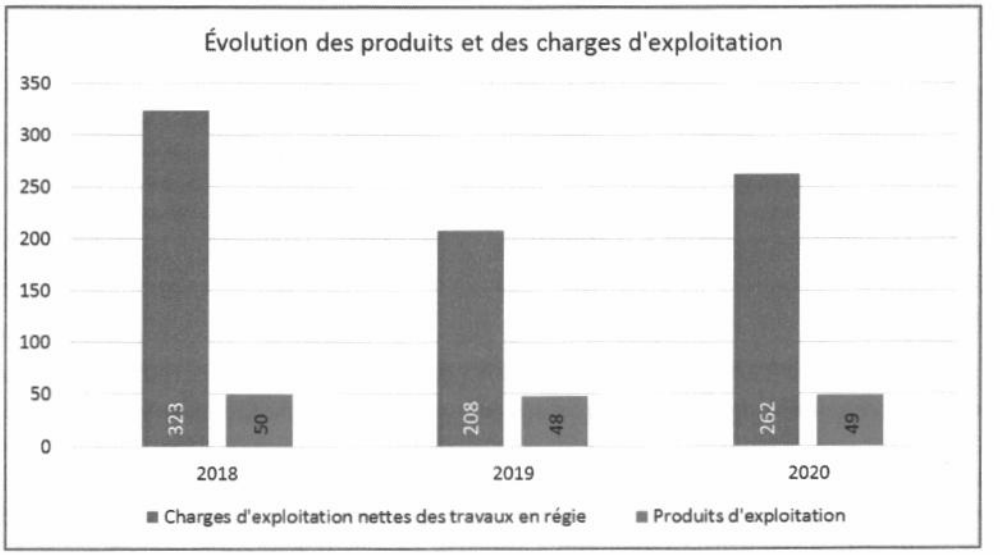

Les **recettes d'exploitation** du budget assainissement sont composées des redevances et des participations. En 2020, elles ont progressé de 54 K€ par rapport à 2019.

Envoyé en préfecture le 03/03/2021
Reçu en préfecture le 03/03/2021
Affiché le
ID : 069-216902700-20210225-2021_004ROB-BF

Pour 2021, il a été budgété 214 000 € (pour rappel 210 002.67€ au BP 2020 + DM)

En 2020, les **charges d'exploitation** sont stables par rapport à 2019, elles ont progressé de 1K€. Elles s'élèvent à 49 301€.

Les **charges à caractère général** se sont élevées à 32 764 € en 2020, niveau est stable par rapport à 2019. Pour 2021, il a été budgété 108 000€ (pour rappel 98.5K€ au BP 2020)

Les autres charges de gestion courante sont de 13 243 € en 2020, niveau stable par rapport à 2019. Pour 2021, il a été budgété 30 000€ (même montant qu'au BP 2020).

S'agissant **des dotations aux amortissements**, au CA 2020, elles étaient de 85 188€. Pour 2021, il a été budgétisé 85 200€ (même montant constaté qu'au BP 2020).

SYNTHESE 2018-2019 de la section d'exploitation				
en k€	Δmoy ou Moyenne	2018	2019	2020
Produits d'exploitation	*-9,9%*	**323**	**208**	**262**
Produits des services	*-9,9%*	323	208	262
Charges d'exploitation	*-0,5%*	**50**	**48**	**49**
Charges à caractère général	*+2,7%*	31	32	33
Autres charges de gestion courante	*-3,9%*	14	13	13
Charges financières	*-45,5%*	4	2	1
Autres dépenses	*n/a*	0	0	2
Epargne brute	***-11,8%***	**273**	**161**	**213**
Remboursement du capital	*-17,9%*	72	53	49
Epargne nette	*-9,6%*	**201**	**108**	**164**
Charges d'exploitation hors charges d'intérêts	*+2,8%*	45	45	48
Charges d'intérêts	*-45,5%*	4	2	1
Dotations aux amortissements	*+1,9%*	82	84	85
Dépenses du service	*+1,0%*	**132**	**131**	**134**
Compte 777	*-2,1%*	**40**	**39**	**38**

3.3.3. Evolution de la section d'investissement (2018-2020) et projection pour 2021

a) Les dépenses

Il a été constaté 3 600€ de dépenses d'investissement (hors remboursement du capital de la dette) au CA provisoire 2020. Pour 2021, il a été budgété 862 242€ K€ (pour rappel 652 501€ au BP 2020 et DM comprises).

Les investissements prévus sur 2021 sont les études pour le tout à l'égout secteurs « Sous vigne » et « Emporte » ainsi que des études et travaux d'assainissement Route de Moins et secteur Flassieu.

b) Les recettes

Il n'a été constaté aucune recette d'investissement au CA provisoire 2020. Pour 2021, il a été budgété 130 000 € (pour rappel 109 840€ au BP 2020) de recette pour le réseau d'assainissement et 130 000€ de créance sur transfert de droit (pour rappel : 100 000 € au BP 2020).

Envoyé en préfecture le 03/03/2021
Reçu en préfecture le 03/03/2021
Affiché le
ID : 069-216902700-20210225-2021_004ROB-BF

SYNTHESE				
en k€	Δmoy ou Moyenne	2018	2019	2020
Epargne brute	***-11,8%***	**273**	**161**	**213**
Remboursement du capital	*-17,9%*	72	53	49
Epargne nette	*-9,6%*	**201**	**108**	**164**
Dépenses d'investissement	*-77,8%*	73	123	4
Recettes d'investissement	*-100,0%*	14	22	0
Besoin de financement	*-75,4%*	**59**	**101**	**4**
Epargne nette	*-9,6%*	201	108	164
Emprunts nouveaux	*n/a*	0	0	0
Variation du fonds de roulement	*+6,4%*	**142**	**6**	**160**
Epargne brute	***-11,8%***	**273**	**161**	**213**
Variation de dette	*-17,9%*	-72	-53	-49
Variation du fonds de roulement		**142**	**6**	**160**
Fonds de roulement au 31/12	*+14,6%*	533	539	699
En-cours de dette au 31/12	*-44,3%*	148	95	46
Ratio de capacité de désendettement	*-36,8%*	**1**	**1**	**0**
Charges d'exploitation hors charges d'intérêts	*+2,8%*	45	45	48
Charges d'intérêts	*-45,5%*	4	2	1
Dotations aux amortissements	*+1,9%*	82	84	85
Dépenses du service	*+1,0%*	**132**	**131**	**134**
Compte 777	*-2,1%*	**40**	**39**	**38**

Sur la période 2018-2020, 199 K€ de dépenses d'investissement ont été réalisées. Ces dernières ont été couvertes par 35 K€ de recettes d'investissement. L'épargne brute dégagée permet sur toute la période prendre en charge les charges d'intérêt de la dette ainsi que le remboursement en capital de la dette et les dotations aux amortissements. Le surplus permet de prendre en charge le besoin de financement des investissements sur la période.

3.3.4. État d'endettement du budget assainissement

La commune n'a souscrit à aucun nouvel emprunt en 2020. L'annuité pour 2021 sera de 31 867.50€ dont 639.07€ de charges d'intérêt de la dette et 31 228.43€ de remboursement de capital de la dette.

Envoyé en préfecture le 03/03/2021
Reçu en préfecture le 03/03/2021
Affiché le
ID : 069-216902700-20210225-2021_004ROB-BF

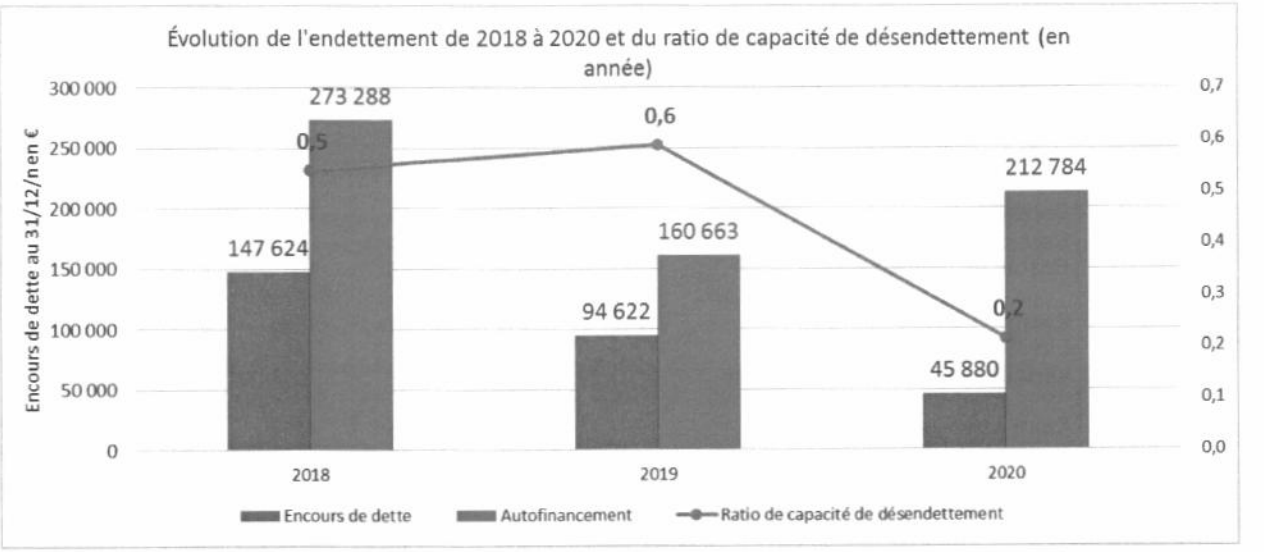

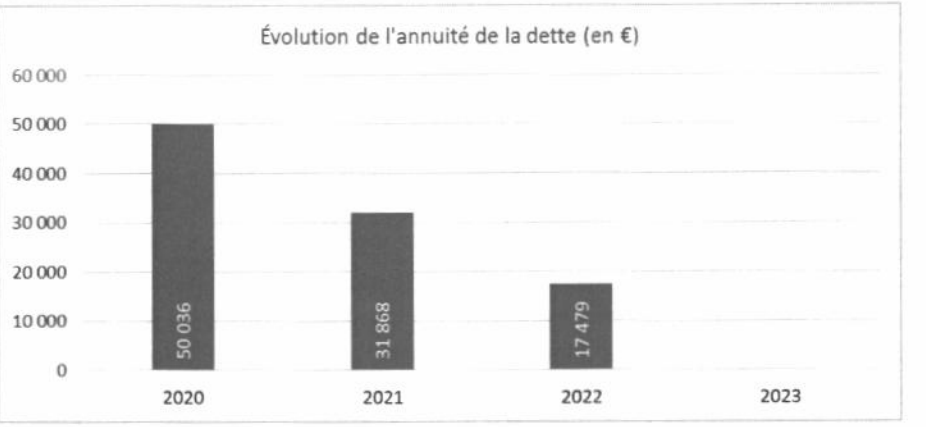

La dette se situe à 100 % en A1 (taux fixes et variables simples) dans la classification Gissler qui mesure les risques liés aux emprunts. Au 1er janvier 2021, la dette est constituée de trois contrats d'emprunt dont deux à taux fixe et un à taux variable. Tous les emprunts seront remboursés au 31/12/2022.

Le ratio de capacité de désendettement est très faible et se réduit sur la période, il traduit un faible stock de dette sur le budget.

Chaponnay aura remboursé l'ensemble du stock de dette du budget assainissement en 2022.